



**Rubrique:** Poursuites pour dettes

**Sous-rubrique:** Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

**Date de publication:** SHAB, KABVD - 22.02.2019

**Numéro de publication:** SB01-000000397

**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Office des poursuites du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut,  
Rue de la Madeleine 39, 1800 Vevey

## Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite JEMARE SA

**Débiteur(s):**

JEMARE SA  
CHE-113.626.882  
Rue du Sanetsch 33  
1965 Savièse

**Objet(s) à vendre aux enchères:**

1. Commune de Montreux, immeuble RF No 5096-1, PPE, soit quote-part de 80/1000 de l'immeuble de base 341/5096, avec droit exclusif sur : PPE "Immeuble Route de la Corsaz 23", Route de la Corsaz 23, sous-sol : une surface commerciale - rez-de-chaussée : un appartement, totalisant 96 m2, lot 1 des plans. Estimation fiscale (2014) : Fr. 480'000.00. Estimation de l'office selon rapport d'expertise : Fr. 380'000.00.
2. Commune de Montreux, immeuble RF No 5096-3, PPE, soit quote-part de 67/1000 de l'immeuble de base 341/5096, avec droit exclusif sur : PPE "Immeuble Route de la Corsaz 23", Route de la Corsaz 23, premier étage : un appartement avec terrasse d'une surface de 57 m2, avec cave au sous-sol, lot 3 des plans. Estimation fiscale (2014) : Fr. 240'000.00. Estimation de l'office selon rapport d'expertise : Fr. 300'000.00.
3. Commune de Montreux, immeuble RF No 5096-4, PPE, soit quote-part de 87/1000 de l'immeuble de base 341/5096, avec droit exclusif sur : PPE "Immeuble Route de la Corsaz 23", Route de la Corsaz 23, premier étage : un appartement d'une surface de 72 m2, avec cave au sous-sol, lot 4 des plans. Estimation fiscale (2014) : Fr. 256'000.00. Estimation de l'office selon rapport d'expertise : Fr. 245'000.00.

**Vente aux enchères**

Le 12.06.2019 à 14:00 heure, dans les locaux de l'office des poursuites, Rue de la Madeleine 39, 1800 Vevey

**Remarques juridiques:**

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement. Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 231 et 232 LP; art. 29 et 123 de l'ORFI du 23 avril 1920.

**Délai de production:** 14.03.2019

**Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges:** à partir du 08.04.2019

Les conditions de vente pourront être attaquées dans le délai de dix jours dès la date du dépôt.

**Point de contact:**

Office des poursuites du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut  
Rue de la Madeleine 39  
1800 Vevey

**Remarques:**

Vente requise par le créancier hypothécaire en 2ème rang (immeubles RF nos 5096-3 et 5096-4) et en 3ème rang (immeuble RF no 5096-1) pour le capital. Des publications ulté-

rieures indiqueront la date de la visite. C'est dès cet instant que les documents utiles seront à disposition des amateurs.